

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-neuf novembre, s'est réuni en session ordinaire à Plan d'Aups Sainte-Baume sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet : Création de poste accroissement temporaire d'activité**

**Délibération n° : 424-2023**

**Membres en exercice : 38**

**Membres présents : 21**

**Pouvoirs : 8**

**Excusés, absents : 9**

**Secrétaire de séance : Marie-Pierre EMERIC**

**Présents(es):**

Jacques PAUL

Mikaël SCHNEIDER

Christian OLLIVIER

Laurence BRULEY

Georges LUVERA

Laetitia TREMOUILHAC

Claude FABRE

Marie-Laure PONCHON

Georges BOTELLA

Hervé THEBAULT

Christian BOUYGUES

Michel GROS

Carine PAILLARD

Josiane GALIZZI

Jean-Michel CONSTANS

Jean-Yves DOLISI

Marie-Pierre EMERIC

Robert RIEU

Henri BERGE

Philippe SCHELLENBERGER

Suzanne ARNAUD

**Pouvoirs :**

**Monsieur Patrice TONARELLI**, délégué de la commune de Rougiers, a donné pouvoir à Madame Josiane GALIZZI, déléguée de la commune de Tourves ;

**Monsieur Jean-Martin GUISIANO**, délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, délégué de la commune de la Roquebrussanne

**Monsieur Roger ANOT**, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre EMERIC, déléguée de la commune de Garéoult ;

**Monsieur Robert DELEDDA**, délégué de la commune de la Cadière d'Azur, a donné pouvoir à Monsieur Hervé THABAULT, délégué de la commune du Beausset ;

**Madame Hélène VERDUYN**, déléguée de la commune de Signes, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux ;

**Monsieur Didier REAULT**, délégué du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var ;

**Monsieur François de CANSON**, délégué de la Région Sud, a donné pouvoir à Monsieur Georges BOTELLA, délégué de la Région Sud ;

**Madame Jacqueline BOUYAC**, déléguée de la Région Sud, a donné pouvoir à Monsieur Georges BOTELLA, délégué de la Région Sud.

Une autre vie s'invente ici

**Excusés(es), absents(es) :**

Madame Blandine MONIER, Madame Céline ROUSTAN, Monsieur Ollivier ARTHUPHEL, Monsieur Vincent AYALA, Madame Sophie LEMETER, Madame Virginie PHELIPPEAU, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY.

**Etaient également présents :**

Madame Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune associée de Roquefort-la-Bédoule ; Monsieur Jean-Jacques LEBBOS, Président du Conseil de Parc.

Equipe du Parc : Monsieur Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Madame Amandine CARRÉ, Responsable administrative et financière ; Madame Audrey GAILLARD, Gestionnaire administrative et financière ; Madame Virginie REBOUTIER, Secrétaire des pôles et gestionnaire logistique ; Madame Aude MOTTIAUX, Responsable de l'unité Communication et participation citoyenne - Chargée de Communication et Animation territoriale ; Madame Anaïs DESMARECAUX, Chargée de projets Communication ; Madame Manon GILBERT, Chargée de projets Communication ; Monsieur Gaëtan AYACHE, Chargé de projets Natura 2000 ; Madame Stéphanie SINGH, Chargée de mission Forêt et Transition énergétique - Chargée de mission Évaluation ; Madame Tiphaine FERMI, Responsable du pôle Accueil, Education et Valorisation - Chargée de mission Fréquentation et Sports de nature ; Monsieur Romain FEBBRARI, Responsable Ecogarde et Coordinateur Garde Régionale Forestière ; Madame Mathilde MIGUET, chargée mission Activités de pleine nature ; Madame Méline CACHET-GAUJARD, Chargée de mission Tourisme & Culture.

---

**Vu :**

- \* le code général des collectivités territoriales ;
- \* le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 1° (ou 2°) du code général de la fonction publique ;
- \* le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- \* la mise en œuvre de la Charte et notamment ses mesures 34 « Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités et au respect du territoire » et 35 « Mobiliser les acteurs et les habitants » ;
- \* le Procès-verbal du Comité syndical du 25 octobre 2024 et son point 9.

Compte tenu du rayonnement et des retombées positives, pour le territoire, des précédentes éditions de notre manifestation « Faites le PNR de la Sainte-Baume », de la Fête d'inauguration et de l'opération « La Sainte-Baume à croquer », le Parc de la Sainte-Baume souhaite organiser de nouveau un événement rassembleur en 2024, entre la mi-mai et la mi-juin, au Parc Peiresc de Belgentier, qui est également un espace naturel sensible du Département du Var.

**Considérant que :**

- \* Des moyens humains sont nécessaires afin d'assurer le pilotage de l'organisation de la Fête de Parc ainsi que la continuité des missions de communication, au sein du Pôle Communication et participation citoyenne, en raison d'un retour à temps partiel de l'agente revenue de son congé maternité.
- \* Un recrutement permettrait le renouvellement de l'agente actuellement en poste, recrutée initialement pour le remplacement d'un congé maternité

Il est proposé au Comité syndical de procéder au recrutement temporaire d'une agente sur un poste de catégorie A au grade d'Attaché à temps plein pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la création d'un poste catégorie A au grade d'Attaché à temps plein dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour 6 mois ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents afférant à la réalisation de cet objet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel Gros'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains a central emblem with a figure and a sun, surrounded by the text 'Syndicat mixte régional de la Sainte Baume' and 'Syndicat mixte' at the bottom.

Michel GROS

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 083-200031623-20231206-4242023-DE

